

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
LE PRÉSIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE
A R R Ê T

n° 256.908 du 22 juin 2023

A. 237.528/XIII-9816

En cause :

1. JACOBS Vincent,
2. SOLBREUX Delphine,
ayant tous deux élu domicile chez
M^e Jean BOUDRY, avocat,
rue Georges Attout 56
5004 Namur,

contre :

la ville de Namur, représentée par
son collègue communal,
ayant élu domicile chez
M^e Julien BOUILLARD, avocat,
rue Jean-Baptiste Brabant 56
5000 Namur,

Partie intervenante :

la société à responsabilité limitée LUNAFER,
ayant élu domicile chez
M^{es} Jean LAURENT et
Sadri ELLOUZE, avocats,
avenue Louise 250
1050 Bruxelles.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite le 19 octobre 2022, Vincent Jacobs et Delphine Solbreux demandent, d'une part, la suspension de l'exécution de la décision du collège communal de la ville de Namur du 24 mai 2022 d'octroyer, à la société à responsabilité limitée (SRL) Lunafer, un permis d'urbanisme ayant pour objet la construction de trois maisons unifamiliales sur un bien sis rue Notre-Dame du Vivier à Gelbressée (Namur) et, d'autre part, l'annulation de cet acte.

II. Procédure

L'arrêt n° 255.817 du 15 février 2023 a rejeté la demande de suspension et réservé les dépens. Il a été notifié aux parties.

M^{me} Virginie Rolin, auditeur au Conseil d'État, a rédigé une note le 13 avril 2023 demandant que soit mise en œuvre la procédure organisée par l'article 11/3 du règlement général de procédure.

Par une lettre du 17 avril 2023, le greffe a notifié aux parties requérantes que la chambre allait statuer en décrétant le désistement d'instance à moins qu'elles ne demandent, dans un délai de quinze jours, à être entendues.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Désistement d'instance

L'article 17, § 7, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, dispose qu'il existe dans le chef des parties requérantes une présomption de désistement d'instance lorsque, la demande de suspension d'un acte ou d'un règlement ayant été rejetée, elles n'introduisent aucune demande de poursuite de la procédure dans un délai de trente jours à compter de la notification de l'arrêt.

Les parties requérantes n'ayant pas introduit de demande de poursuite de la procédure dans le délai imparti et n'ayant pas non plus demandé à être entendues, elles sont donc présumées légalement se désister de leur recours.

IV. Indemnité de procédure

La partie adverse sollicite une indemnité de procédure de 770 euros. Il y a lieu de faire droit à sa demande.

V. Remboursement des dépens relatifs à la requête en annulation

Il y a lieu de rembourser aux parties requérantes les droits et contribution afférents à la requête en annulation dans la mesure où il est fait application de l'article 11/3 du règlement général de procédure.

**PAR CES MOTIFS,
LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :**

Article 1^{er}.

Le désistement d'instance est décrété.

Article 2.

Une indemnité de procédure de 770 euros est accordée à la partie adverse, à la charge des parties requérantes.

La contribution prévue à l'article 66, 6^o, du règlement général de procédure, liquidée à la somme totale de 24 euros, est mise à la charge des parties requérantes.

Les autres dépens relatifs à la demande de suspension, liquidés à la somme de 550 euros, sont mis à la charge des parties requérantes, à concurrence de 400 euros, et à la charge de la partie intervenante, à concurrence de 150 euros.

Article 3.

Les droits de 400 euros et la contribution de 24 euros relatifs à la requête en annulation versés par les parties requérantes sont remboursés à celles-ci par le service désigné au sein du Service public fédéral Finances comme compétent pour encaisser les droits au Conseil d'État.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le 22 juin 2023 par :

Lionel Renders,
Louise Ernoux-Neufcoeur,

conseiller d'État, président f.f.,
greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président,

Louise Ernoux-Neufcoeur

Lionel Renders